

ALERTE SUR LA DÉGRADATION DES COMPTES PUBLICS !

→ Pour 2025, le Gouvernement a décidé de ponctionner **près de 10 milliards d'euros sur les collectivités locales, dont nos communes.**

Pourtant :

Les collectivités ne sont pas responsables de l'endettement national :

- Endettement national public = 3230 milliards d'euros
- Dettes des collectivités = 208 milliards d'euros, dont 122 milliards pour les communes

De plus, la dette des collectivités est une **dette d'investissement** (et non de fonctionnement !). Rappelons que les investissements des communes et intercommunalités contribuent au développement économique.

Les **mesures budgétaires** annoncées pour les communes et les intercommunalités dans le projet de loi de finances 2025 vont à terme **réduire leurs ressources et limiter leurs moyens d'agir.**

Quelles conséquences ?

- Le report de certains projets ?
- La dégradation, voire la suppression des services rendus ? Lesquels :
 - L'entretien des routes, l'éclairage public, la sécurité ?
 - L'entretien du patrimoine communal ?
 - Le sport ou la culture (terrains de sport, soutien à la vie associative, bibliothèque...) ?
 - Les jeunes et les familles (périscolaire, cantine, crèche, transports scolaires...) ?
 - Les aides aux personnes âgées et aux plus démunis ?

Quelles solutions ?

- Moins de normes, coûteuses et entravant l'action publique
- Arrêter la sur-transposition des directives européennes
- Davantage de liberté d'action des communes et moins de contraintes bureaucratiques
 - Que l'Etat cesse de transférer des charges qui ne sont pas intégralement compensées.

Si, comme tout le monde s'accorde à le dire, les collectivités locales sont un élément de stabilité, une référence et un repère pour tous, réaffirmons leur rôle pour la démocratie et pour défendre les services publics de proximité.

